

E-LEARNING : PRATIQUE DE L'ARBITRAGE INTERNE

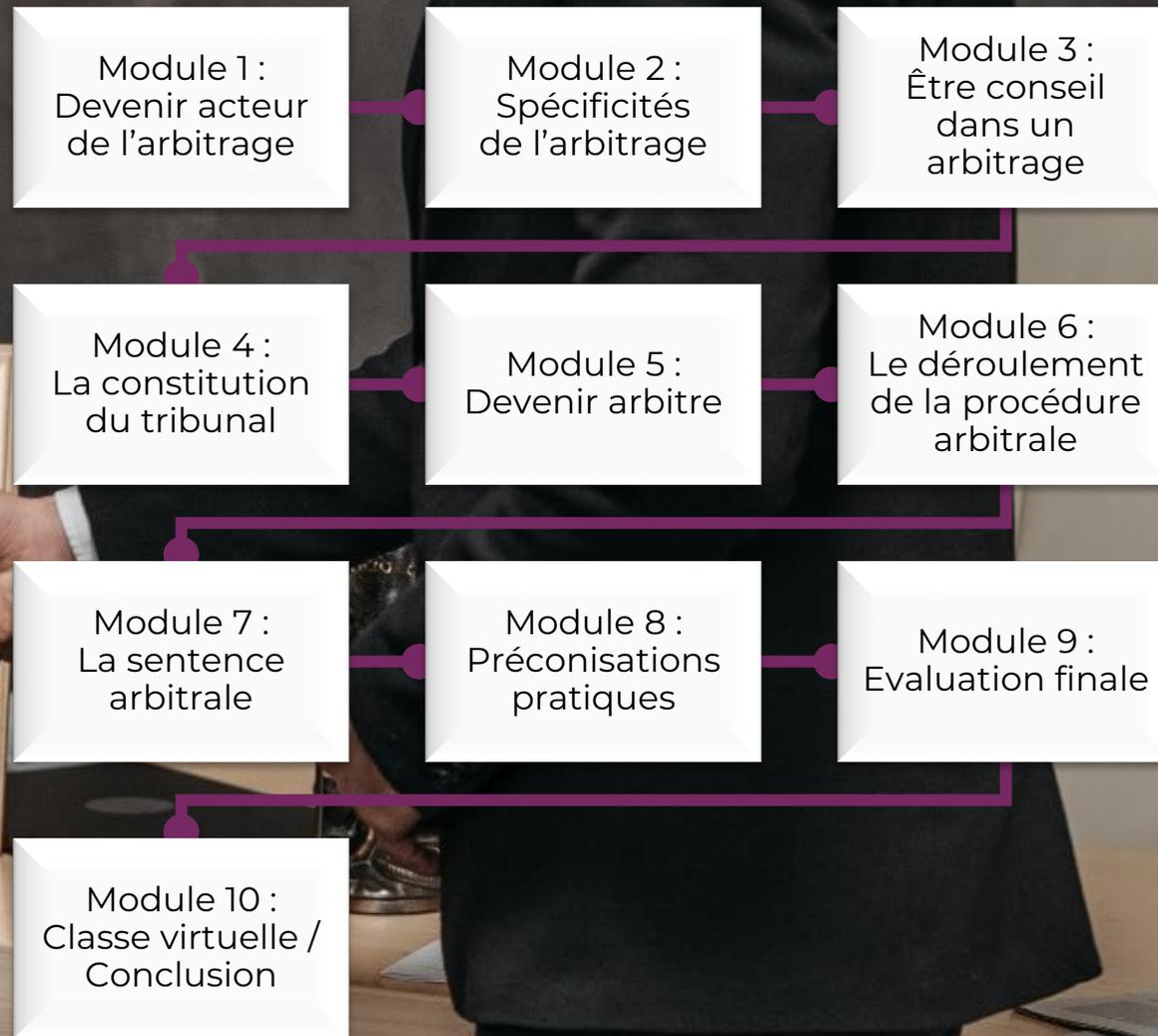
Distinguer la procédure d'arbitrage du contentieux et s'initier à la pratique processuelle arbitrale

Présenter à ses clients les avantages et les inconvénients de l'arbitrage

Intérioriser le rôle du conseil en arbitrage et les qualités requises

Maîtriser les règles d'indépendance et comprendre la sentence arbitrale

6,5 heures – 100 €



Contact apprenants : Laura DE MAEN, service formation continue – fc@ixad.fr – 03.20.90.77.35 / Assistance pédagogique : 360Learning
Prérequis : le parcours s'adresse aussi bien aux jeunes avocats qu'aux plus expérimentés, leur intérêt pour en savoir plus sur l'arbitrage est déterminant pour l'inscription. Formation niveau 1 (acquisition des fondamentaux), spécialisation « Droit de l'arbitrage ».
Formation évaluée par un bilan en fin de formation puis certifiée par une attestation.



Session ouverte du 1^{er} janvier au 30 décembre de l'année civile en cours

Inscriptions ouvertes jusqu'au 15 décembre de l'année civile en cours

Auteurs

Louis DEGOS, Avocat au Barreau de Paris

Irène LEGER, Avocate au Barreau de Paris

Eléonore CAROIT, Avocate au Barreau de Genève,
Membre de la Commission Arbitrage, CCI

Clément FOUCHARD, Avocat au Barreau de Paris,
Arbitre

Jean-Robin COSTARGENT, Expert financier

Julie SPINELLI, Avocate au Barreau de Paris, Arbitre

Maximin de FONTMICHEL, Maître de Conférences en
droit privé

Jean du PARC, Ancien Bâtonnier du Barreau de Dijon

Maria Beatriz BURGHEITTO, Avocate au Barreau
de Paris, Avocate au Barreau de Buenos Aires

Contenus pédagogiques

- Un cas fictif fil rouge filmé, découpé en différentes séquences, plonge les apprenants au fur et à mesure des modules dans les étapes clés d'un arbitrage interne. Le scénario a été rédigé par les membres du Groupe Arbitrage du CNB.
- Des vidéos générales sur la pratique de l'arbitrage interne filmant des Experts du Groupe Arbitrage.
- 40 QCM : Les QCM sont intégrés dans chaque module : une question en moyenne au bout de deux à trois activités pour rendre l'apprenant plus actif. Enfin, le module final d'évaluation est composé de 15 questions.
- Des documents interactifs : les documents interactifs sous la forme d'infographies ou de présentations permettent également aux apprenants d'être actifs dans leur apprentissage.
- Des dossiers, fiches et documents PDF permettent d'aller plus loin et sont téléchargeables par les apprenants.

- Module 1 : permettre aux Avocats de distinguer la procédure d'arbitrage du contentieux devant les juridictions ordinaires et des autres modes alternatifs de règlement des différends, ainsi que reconnaître les spécificités de l'arbitrage interne et celles de l'arbitrage international.
- Module 2 : que les Avocats puissent présenter à leurs clients les avantages et les inconvénients de l'arbitrage (N.B. : ce module présente la clause compromissoire de façon plutôt théorique (le traitement pratique sera reporté à la fin, au Module 8 – « Préconisations pratiques »).
- Module 3 : que les Avocats intériorisent le rôle du conseil en arbitrage, pour pouvoir tirer profit des particularités de celui-ci, par exemple, la flexibilité de la procédure, la production des preuves, y compris l'audition des témoins de fait et des Experts, etc.
- Module 4 : que les Avocats apprennent quelles sont les qualités requises chez un Arbitre potentiel et sachent comment le choisir dès l'entretien initial, afin de déterminer si ce candidat à la fonction d'arbitre permet le développement sécurisé et optimal de la procédure arbitrale.
- Module 5 : maîtriser les règles d'indépendance des parties et des conseils et apprendre à gérer la procédure, tout en respectant les principes directeurs du procès, en évitant toute situation qui pourrait entraîner l'annulation éventuelle de la sentence arbitrale. Se familiariser avec la façon d'opérer d'un Tribunal Arbitral collégial (rôle du Président et rôle des co-Arbitres), y compris pendant le délibéré du tribunal.
- Module 6 : s'initier à la pratique processuelle arbitrale, soit : les étapes typiques de la procédure, la production de preuve, la pratique de l'interrogatoire et du contre-interrogatoire des témoins, l'audience de plaidoirie et les incidents de la procédure.
- Module 7 : se familiariser avec (i) la forme et le contenu essentiel d'une sentence arbitrale et (ii) les voies de recours à son encontre (conditions, effets).
- Module 8 : transmettre aux Avocats les recommandations pratiques pour aborder le marché, mais également les recommandations dans la rédaction de la clause compromissoire ou du compromis, une fois que le différend est né.
- Module 9 : valider et évaluer les acquis des apprenants à la fin de leur parcours de formation. Les questions concerneront les points essentiels de la formation. Des vidéos illustreront les réponses en indiquant également à l'apprenant quelle partie du parcours il serait préférable de revoir pour lui.
- Classe virtuelle : mobiliser les apprenants pour un dernier échange en direct avec un Expert de l'arbitrage interne et poser leurs ultimes questions. Les apprenants auront par ailleurs la possibilité de poser à tout moment des questions au référent arbitrage de leur groupe par chat direct sur la plateforme 360LEARNING.